



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le quatre décembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est rassemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie NACCACHE, Maire.

**Conseillers municipaux en exercice** : 15

**Date de Convocation** : 27 Novembre 2018

**Secrétaire de séance**: Christophe AYRIBIÉ

**Présents** : Mesdames et Messieurs Christophe AYRIBIÉ, Max BACHARAN, Claudette BRUYERE, Brigitte BUISSON, Alain GALINIER, Christelle GUIRAUD, Jean-Paul MARTY, Nathalie NACCACHE, Serge PIERRE, Annie STEMER, Valérie VIMENET

**Absents excusés** : Thierry BACQUIÉ, Pascale CAUNES, Jean-Claude SOUAL, Chantal VILOTTE

### ORDRE DU JOUR :

- Création d'emploi d'Adjoint Technique
- Constitution d'une commission de contrôle des listes électorales
- Acquisition d'un local pour le futur cabinet médical
- Attribution du marché de l'espace associatif
- Solidarité communes audoises 2018
- Informations et questions diverses

**Approbation du Compte rendu de la séance du 22 Octobre 2018**: Le conseil municipal ouï l'exposé de Madame le maire après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte rendu de la séance du 22 Octobre 2018.

### **Délibération n° 43 - 2018 : Demande de subvention auprès de la Région Occitanie**

Madame le Maire rappelle que notre commune a subi de nombreuses dégradations notamment sur la voirie et les fossés suite aux intempéries qui ont eu lieu le 10 Juin et le 16 Juillet 2018. Ainsi de nombreux travaux de réfection sont à prévoir.

Madame le Maire indique que des devis ont été effectués pour un montant total de travaux de 47 114,87 € HT.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'engager les travaux
- Sollicite une subvention auprès de la Région Occitanie

### Délibération n° 44 – 2018 : Création d'emploi d'Adjoint Technique

**Madame le Maire rappelle à l'Assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'Avis du Comité Technique Paritaire du 14 Novembre 2018,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24 Septembre 2018,  
Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial en raison d'une modification du temps de travail supérieure à 10%,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal,

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial, permanent à temps non complet à raison de 23h55 (anciennement 20h45).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er Janvier 2019,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique Territorial      - ancien effectif : 4  
- nouvel effectif : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 11, article 6411.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### Délibération n° 45 – 2018 : Solidarité communes audoises 2018

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 15 Octobre 2018, 70 communes audoises ont subies de colossaux dégâts matériels suite à des inondations dévastatrices.

Madame le Maire indique qu'un appel national aux dons a été lancé par l'Association des Maires de l'Aude pour venir en aide aux communes sinistrées.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer un don dans le cadre de la « Solidarité communes audoises 2018 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'effectuer un don de 1 500 € dans le cadre de la « Solidarité communes audoises 2018

Adopté à l'unanimité des membres présents

### Constitution d'une commission de contrôle des listes électorales

Madame le Maire informe le conseil municipal que les listes électorales communales disparaissent au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 et sont remplacées par un Répertoire Unique Electoral (R.E.U).

Madame le Maire fait part des principales évolutions introduites par la réforme. Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 Décembre.

Madame le Maire indique également que la réforme du R.E.U introduit la création d'une commission de contrôle composée de conseillers municipaux. Celle-ci s'assurera avant chaque scrutin de la régularité de la liste électorale.

### Acquisition d'un local pour le futur cabinet médical

Suite au Conseil Municipal du 23 Mai 2018, le Conseil Municipal avait mandaté Madame le Maire pour explorer les différentes possibilités de maintien d'un Cabinet Médical à Labastide. Madame le Maire informe que seul le cabinet médical actuel est en capacité d'accueillir une nouvelle structure médicale. Les domaines ayant évalué le bien à 160 000 €, le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire de négocier avec les médecins l'achat du bâtiment.

### Attribution du marché de l'espace associatif

Pour faire suite au marché à procédure adaptée pour la création d'un espace associatif mutualisé débuté en Juin 2018 après une première étape de remises des candidatures, trois candidats ont été retenus et ont remis des offres en septembre 2018. Après analyse effectuée par l'Agence Technique Départementale, du critère « qualité et pertinence de l'intention architecturale » c'est l'offre du candidat « MONIER-JARROT » qui s'avère être la mieux disante, d'un montant forfaitaire provisoire (TF+TO) de 123 300,00 € HT (9,48% du montant prévisionnel des travaux) et classée 1<sup>ère</sup> au regard des critères de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette offre.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

**Conseil Départemental :** Madame le Maire fait part d'une lettre de remerciements du Conseil Départemental pour le soutien et la participation de la commune lors des inondations survenues le 15 Octobre 2018.

**Associations :** Madame le Maire donne lecture d'une lettre de remerciements de l'Association du Souvenir Français pour la subvention 2018.

**Abribus :** Alain GALINIER demande si les abribus peuvent être repeints

**Chiens :** Jean-Paul MARTY signale la divagation de chiens au lieu-dit « En Pouterlé »

**Eclairage :** Annie STEMER signale que l'ampoule extérieure de la salle Millehommes est grillée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. La séance est levée à 22 heures 50.

